

3 - Formation du personnel

Ce nouveau décret doit intégrer des propositions relatives aux mutations et changements nécessaires dans la formation de base des bibliothécaires.

Nous proposons de :

- **prévoir une approche plus large du métier (formation de base, spécialisation soit à la fin du cursus, soit en formation continue, nécessité d'une formation universitaire à contenus et durée unifiés) ;**
- **organiser une formation commune entre les différents acteurs pour favoriser l'élaboration de projets de lecture ;**
- **reconnaître plusieurs organismes formateurs pour la formation continuée.**